

## BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE

Paris, 7.—L'Assemblée a adopté, aujourd'hui, le projet de loi des élections municipales.

On espérait en vue de rompre la coalition de la Gauche avec les légitimistes que l'interpellation de M. Brun et la proposition de M. de LaRocheffoucaud seraient présentées en même temps. On sait que sur ces questions, la diversité d'opinions des deux partis est très-grande.

L'Assemblée a rejeté la proposition LaRocheffoucaud par une majorité de cent votes.

La Gauche modérée et l'extrême Gauche ont formé une coalition avec douze légitimistes.

M. Raoul Duval a l'intention de proposer, demain, la dissolution de l'Assemblée.

Le juge qui a fait des perquisitions au sujet du comité secret des Bonapartistes, a demandé l'autorisation de poursuivre en justice M. Rouher.

Versailles, 9.—A la séance de l'Assemblée d'aujourd'hui, le message du président McMahon qu'on avait annoncé, hier, a été lu par le général de Cissey. Ce document est à peu près conçu en ces termes :

"Lorsqu'en vertu de la loi du 20 novembre dernier, vous m'avez confié le pouvoir exécutif pour la période de sept ans, vous avez l'intention de donner au gouvernement cette stabilité que les institutions précaires sont impuissantes à créer.

Le vote de l'Assemblée m'a imposé les devoirs du gouvernement. Je suis responsable devant la France de l'accomplissement de ces devoirs et dans aucun cas, je ne manquerai à ma mission. Ce vote m'a aussi donné un droit dont je ne profiterai que pour le bien commun.

Votre volonté a rendu mes pouvoirs irrévocables durant un temps fixé. Vous êtes esclaves de votre vote et votre souveraineté y est soumise. J'emploierai les moyens que la loi me donne pour défendre mon pouvoir. Cette manière d'agir est sans doute attendue de ma part par l'Assemblée qui lorsqu'elle m'a placé au pouvoir, voulut créer un pouvoir solide, durable et imposant.

Mais la loi du 20 novembre doit avoir son complément. L'Assemblée ne peut pas méditer la rupture de ses engagements.

Permettez-moi de rappeler à votre esprit le devoir que cet engagement vous impose.

Le pays demande l'organisation des pouvoirs et la solution des questions laissées en suspens. De plus amples délais nuiraient au commerce et à la prospérité du pays. L'Assemblée ne manquera pas de remplir ses obligations.

Je vous en conjure au nom des plus chers intérêts de la patrie, prenez immédiatement en considération les questions qui ne peuvent plus souffrir de retard. L'Assemblée et le Gouvernement doivent marcher de concert et sont responsables.

Je désire remplir mes devoirs, et mon devoir le plus impérieux est de voir à l'établissement d'institutions durables, et de donner le calme et la sécurité au pays. J'ai chargé le ministre de former le comité de la constitution. Ce comité sera chargé de questions constitutionnelles qui se présentent à nous.

Après cette lecture, M. Raoul Duval soutint que l'Assemblée était inapte à former un gouvernement définitif et il proposa sa dissolution, après le vote sur le projet de loi relative à l'organisation militaire. Sa motion a été rejetée par une grande majorité. Elle a été soutenue par la Gauche et les Bonapartistes.

On pense que la motion de M. Casimir Périer a meilleure chance d'être adoptée depuis le message du président.

Le comité des Trente a approuvé le projet de loi concernant le septennat personnel.

Paris, 6.—L'excitation qui a eu lieu à Versailles était immense.

Les légitimistes au nombre de cent ont décidé de voter demain contre le gouvernement pour abus de pouvoirs en décrétant la suppression de l'Union.

La position du ministère est critique. Il peut bien se faire que la séance de demain finira par la dissolution de la Chambre.

Paris, 8.—La séance de l'Assemblée de cette après-midi s'est ouverte au milieu d'une grande excitation. Les galeries étaient remplies d'une foule de curieux. M. Lucien Brun propose que l'Assemblée regrette la suspension du journal *L'Union* par le gouvernement, cette motion est rejetée par un vote de 60 pour et 319 contre. La Gauche en général s'étant abstenue de voter. Alors M. Zaris, du Centre Droit propose que "l'Assemblée ayant décidé de maintenir les pouvoirs conférés à M. MacMahon par le Septennat et se réservant les questions soumises au comité des bills constitutionnels, passe à l'ordre du jour."

Le général Cissey, ministre de la guerre, et le Vice-Président du Conseil, déclarent que le gouvernement fait de cette motion une motion ministérielle. Alors, la motion étant mise aux voix, est perdue : pour, 331, contre, 368. Cette majorité était composée des membres de la Gauche et des 80 membres de l'Extrême Droite. Alors on a proposé immédiatement l'ordre du jour pur et simple.

Cette motion est adoptée : pour, 339, contre, 338. On considère que ce dernier vote permettra au ministère de rester au pouvoir, mais la situation politique n'y a rien gagné.

Paris, 8.—Immédiatement après la clôture de la séance, ce soir, il y a eu une assemblée du cabinet. Tous les ministres ont offert leur démission mais le président MacMahon a refusé de l'accepter, et le ministère reste sans aucun changement.

Londres 10.—Une dépêche de Paris au *Times* dit que la demande d'urgence faite par M. Raoul Duval pour sa motion, requérant la dissolution de l'Assemblée, a obtenu 180 votes.

Londres 10.—Une dépêche spéciale adressée à la *Pall Mall Gazette*, mande que De Forcade la Roquette, le duc de Padoue et le général Fleury, ont été sommés de comparaître devant le tribunal en même temps que Rouher. La cause de leur arrestation est qu'ils sont alliés aux bonapartistes qui font la propagande en France.

Une autre dépêche adressée au même journal annonce que la France a l'intention de porter de graves accusations contre l'Allemagne devant le Congrès International pour cruauté et violation du droit des gens durant la dernière guerre.

L'Allemagne fera, paraît-il, une preuve à l'encontre.

Paris, 10.—A la séance de l'Assemblée, aujourd'hui, M. Berthaud, républicain modéré, a demandé permission de soumettre la question suivante au général Cissey, vice-président du conseil : le président de la république prétend-il que l'Assemblée n'a pas le droit de déterminer si la loi du 20 novembre est irrévocable ou non, et n'est-il que le président soit responsable à l'Assemblée ?

Sur motion du général Cissey, le débat sur cette interpellation a été remis jusqu'à ce que les projets de loi soient soumis à la discussion.

Il est déclaré officiellement que les citoyens américains pourront entrer en France sans passe-port. Ils n'auront qu'à prouver qu'ils sont américains.

Paris, 10.—Le comité des Trente, chargé des projets de loi constitutionnelle a tenu une séance importante aujourd'hui.

M. Fourtou, ministre de l'Intérieur, a exposé les vues du gouvernement et a fait plusieurs suggestions. Il a déclaré que le gouvernement adopterait un projet de loi qui maintiendrait le titre de président.

Les légitimistes sont irrités du message du président et sont résolus de s'opposer au septennat personnel.

Paris, 11.—Un article publié dans la dernière édition du *Figaro*, excite le peuple à se révolter contre la décision de l'Assemblée. Cet article a profondément irrité les députés. Une longue discussion s'est engagée au sujet de la suspension du journal.

M. Dupeyre, monarchiste, a annoncé que la publication du *Figaro* était suspendue pour deux semaines.

M. Brisson de l'extrême gauche a proposé que l'auteur de l'article en question fut traduit à la barre de la Chambre. Il a accusé le gouvernement de partialité.

Le centre gauche croit que le projet de loi de M. Périer aura une majorité de 15 votes.

Paris, 12.—Le comité des Trente a nommé un sous-comité pour préparer les projets de loi relative à l'organisation des pouvoirs exécutifs et à la formation d'un Sénat.

La droite extrême a désavoué les sentiments hostiles qu'on lui prêtait à l'égard du Président. Mais elle condamne le gouvernement pour la manière avec laquelle il a accueilli le manifeste du comte de Chambord.

Le *Moniteur* déclare que l'ex-président Thiers est opposé à l'organisation des pouvoirs sous la présidence du maréchal MacMahon.

Une dépêche de St. Pétersbourg contredit la nouvelle que le grand duc Nicholas qui a volé les diamants de sa mère, avait été envoyé en exil. L'affaire est encore devant l'empereur.

## ANGLETERRE

Londres, 8.—Le *Standard* de ce matin, discutant le traité de réciprocité projeté entre le Canada et les Etats-Unis, dit que s'il est adopté, il établira un Zollverein dans le Nord de l'Amérique relativement aux principaux articles de commerce, que l'Angleterre sera exclue du marché canadien, que les frontières canadiennes n'existeront plus et qu'enfin l'annexion du Canada aux Etats-Unis ne sera plus qu'une question de temps.

## ESPAGNE

Madrid, 6.—Santander est menacé par de fortes bandes carlistes. Les autorités de la ville ont demandé des secours. Il y a plusieurs canonnières républicaines qui défendent l'approche de la ville.

Londres, 6.—Le rapport d'après lequel le général carliste Lazzarga avait péri, est dénué de fondement.

## ALLEMAGNE

Londres, 11.—Une dépêche spéciale adressée au *Daily News* mande que plusieurs révoltes ont eu lieu parmi les paysans du nord de la Prusse. Les changements dans les gouvernements locaux sont la cause de ces révoltes. Les troupes ont été appelées et elles ont livré un véritable combat à la foule ; 3 personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

## A MA SŒUR

Dors, petite sœur, dors.

Dors, tandis que le sommeil n'a pas de songes chagrins pour toi, et que les anges protecteurs chassent loin de ton berceau les spectres et les fantômes qui fatiguent le repos des mortels.

Dors. Lorsque la vie est si douce, le sommeil est si beau ! Tu ne connais pas, toi, petite sœur, la perfidie que voilent parfois la caresse et le sourire d'un amoureux. Tout ton bonheur est dans l'affection de notre père, et dans les tendres embrassements de ta nourrice. Et tu ne voudrais pas croire, toi, n'est-ce pas ? à la fanfaronnade de l'aventurier qui va dans les familles insulter à l'amour paternel.

Dors, petite sœur, dors. Tu ris, ô ma charmante ! O mon ange, tu ris ! Ris-tu à ta sainte mère qui descend de là-haut déposer sa prière au pied de ton berceau, ou aux cieux qui se contemplant dans ton innocence ?

Dors, petite sœur, dors. Le réveil, il est vrai, est agréable à ton âge. Lorsque tes yeux s'ouvrent, ils ne rencontrent que des yeux amis. Tes joies rendent tout le monde joyeux ; et quand tu pleure, l'on pleure avec toi, et cela te console, petite.

Dors, petite sœur, dors. Nos visages sont serains lorsque tu nous regardes, et que tu nous dis ton langage enfantin. Ah ! notre père oublie alors qu'il est fatigué ; il rit comme un enfant. Et moi, quand je me baisse sur ta couche, et que je colle mes lèvres à tes lèvres, j'aspire avec ton souffle la brise qui soulage mon cœur souffrant et en chasse tous les soucis.

Dors, petite sœur, dors. L'autre jour, ô mon ange, une fillette de seize ans t'a prise dans ses bras. Elle te pressait bien fort, sur son sein. " Petite, dit-elle, tes charmes ne sont pas de ceux que je jalouse, car ils n'appartiennent pas à ce monde." Et peu après elle ajouta, en soupirant : " Il fut aussi un temps pour moi où je n'aimais pas sans retour."

Dors, et ris à ta sainte mère qui descend de là-haut déposer sa prière au pied de ton berceau, ou aux cieux qui se contemplant dans ton innocence. Et sois-tu préservée de rire jamais à un regard perfide, ou à l'aventurier qui insulterait à la sagesse paternelle, ou encore d'aimer, comme la fillette de seize ans, et de n'être pas aimée.

Dors et ris sous la garde de Dieu et des anges.

PHILIPPE MASSON.

## DE TOUT UN PEU

INSCRIPTION TROUVÉE A ORLEANS-VILLE, (ALGERIE).— Cette curieuse inscription, composée des deux mots *Marinus Sacerdos* peut se lire de diverses manières.

10. En partant de : M qui occupe le centre du tableau ;

20. En partant de S qui occupe le milieu des quatre lignes extérieures.

S O D R E C A S A C E R D O S  
O D R E C A S S S A C E R D O  
D R E C A S S V S S A C E R D  
R E C A S S V N V S S A C E R  
E C A S S V N I N V S S A C E  
C A S S V N I R I N V S S A C  
A S S V N I R A R I N V S S A  
S S V N I R A M A R I N V S S  
A S S V N I R A R I N V S S A  
C A S S V N I R I N V S S A C  
E C A S S V N I N V S S A C E  
R E C A S S V N V S S A C E R  
D R E C A S S V S S A C E R D  
O D R E C A S S S A C E R D O  
S O D R E C A S A C E R D O S

En voici une autre. En 1779, dans des fouilles faites aux environs des carrières de Belleville, près de Paris, on trouva une pierre sur laquelle étaient gravés les caractères suivants :

I C  
L E  
C H  
I M N  
D E  
S A N E S.

Aussitôt tous les académiciens de crier à la découverte d'une inscription hiéroglyphique et de se mettre à l'œuvre ; mais, vains efforts ! ils parvinrent seulement à découvrir qu'ils n'en savaient rien. Ce fut un pauvre bedeau, qui, certes, n'était pas de l'académie française, qui trouva l'énigme.

Nous vous le présentons, lecteurs, comme un moyen d'exercer votre sagacité, à vous qui n'avez pas la prétention d'expliquer les hiéroglyphes et surtout celle d'en voir où il n'y en a point ; nous ne doutons pas que vous ne soyez heureux dans votre tentative. Au reste, si vous ne réussissez pas, il n'y a point de honte à partager un pareil échec avec les savants de l'Europe.

CINQ COMPLIMENTS SANS VOYELLES.—Dans les cinq compliments qui vont suivre il y a absence d'une des cinq voyelles.

## 1ER COMPLIMENT SANS A.

Je ne vois en ce monde qu'une personne qu'il est doux de chérir, et cette personne, c'est vous.

## 2D COMPLIMENT SANS E.

Soumis à ta loi,  
Ton ami vit par toi.

## 3E COMPLIMENT SANS I.

Vous avez la beauté, les grâces, les talents et les vertus en partage : peut-on s'empêcher de vous adorer ?

## 4E COMPLIMENT SANS O.

Aimable Marguerite, que ne puis-je te faire partager enfin mes sentiments, aussi durables que sincères !

## 5E COMPLIMENT SANS U.

De mon Amie  
L'on m'a demandé le portrait :  
Elle est aimable, elle est jolie,  
Et bonne ! On devine à ce trait  
Ma belle Amie.

## NOS GRAVURES

## LA FORGE

Comme naturel, ce tableau est parfait ; pas le moindre détail n'y manque. Il suffit de regarder et d'énumérer ; toute description serait oiseuse.

## LA PETITE MARCHANDE DE PIGEONS

Les petites marchandes de pigeons sont pour nous comme les marchandes de fleurs, elles n'existent pas dans notre pays. Aussi n'y a-t-il pas de variété dans la physionomie de nos villes : deux ou trois petites industries, et c'est tout ; pas de costumes particuliers, pas d'habitudes tranchant sur l'uniformité générale.

## LE BAGAGE DE CROQUEMITAINE, PAR M. LOBRICHON

L'idée de ce tableau est drôle et amusante ; elle est rendue avec beaucoup de gaieté ; l'auteur a groupé avec esprit tous ces enfants emportés dans la hotte du farouche Croquemitaine ; en voici un qui s'abandonne à son désespoir, et grimace en crispant sa petite main ; cet autre, celui qui fait face au spectateur, ouvre de grands yeux où la colère se mêle au repentir ; un troisième, plus grand et plus raisonnable, a l'air de vouloir faire de la morale aux autres et tente de les consoler, tandis que le pauvre petit assis par terre à côté de la boîte, semble ignorer encore toute l'étendue du danger qui le menace.

Il n'est pas jusqu'au paquet de verges suspendu à un coin de la boîte qui n'ajoute un nouvel accent de vérité à cet amusant tableau, devant lequel on est toujours sûr de rencontrer tous les papas et les mamans.

Soulagement et guérison complète de la dyspepsie, des maux de tête et d'estomac, par l'Élixir Anti-Dyspeptique du Dr. Bélieu.—Lafond & Cie., Agents, Montréal.